



Asa Boucles de Seine Team Jacques Minard



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

L'A.S.A. BOUCLES de SEINE et le club automobile Jacques MINARD de PONT-AUDEMER organisent **le 25^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES DE SEINE/PONT-AUDEMER, le dimanche 08 octobre 2017** sous les présidences d'honneur de :

M.LEROUX Michel	Maire de la ville de Pont-Audemer
M.LECORNU Sébastien	Président du Conseil départemental de l'Eure
Mme Marie TAMARELLE VERHAEGHE	Député de la 3^{ème} circonscription de l'Eure
M.LUCAS Jean-Pierre	Président de l'Office Municipal des Sports
M.LEROY Dominique	Maire de Condé-sur-Risle
M.HUARD Alain	Maire de Saint-Christophe-sur/Condé
M.MURE Alain	Maire de Saint-Pierre des Ifs
M.COUREL Francis	Maire de Saint-Philbert-sur-Risle
M.LUNEL Dominique	Président de la ligue régionale du Sport Automobile de Normandie

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception du visa.....

Ouverture des engagements : dès parution du règlement.....

Clôture des engagements : lundi 25 septembre 2017

Prise du road-book : 07 octobre 2017 de 8h30 à 18 h, Bar des Sports, rue de la République à Pont-Audemer.

Dates et heures des reconnaissances : samedi 07 octobre 2017 de 9h à 19h.

Vérifications administratives : salle d'Armes, pl. Ch. de Gaulle (voir art 1.3p) : samedi 07 octobre de 13h30 à 18h, salle au 1^{er} étage.

Vérifications techniques : préau d'entrée Collège Pierre et Marie Curie, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer (voir art 1.3p) de 13h30 à 18h30.

Parc fermé : le 07 octobre à partir de 14h obligatoire après vérifications administratives et techniques **cour du collège Pierre et Marie Curie. Obligatoire de disposer sous chaque voiture une bâche étanche.** Parc fermé la nuit. **Parc de regroupement : rue Augustin Hébert, le long du collège Pierre et Marie Curie.**

Parking plateaux: Parking NOZ.

➔ **Parkings assistance** : voir art. 4.3p **Un sens unique sera établi.** - Rue de Gaillon : **du samedi 07/10 de 9h au dimanche 08/10, 20h.-**

Chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à impasse des Mésanges: **du samedi 07 octobre de 8h au dimanche 08 octobre, 20h.** Toutes les zones parking plateaux et zones assistances **devront être libérées à 20h le dimanche 08 octobre 2017.**

Aucun plateau n'est autorisé sur la zone assistance, **parking unique plateaux** prévu ci-dessus.

1^{ère} réunion Collège commissaires sportifs : samedi 07 octobre 2017, salle d'Armes, 1^{er} étage à 17h30.

Publication des équipages admis au départ : salle d'Armes, pl.Ch.de Gaulle, sur porte d'entrée à 19h.

Départ du 1^{er} concurrent sur podium : à 8h le 08 octobre 2017.

Publication des résultats partiels : tableau d'affichage podium de départ.

Arrivée à : Pont-Audemer podium puis parc fermé, cour du collège Pierre et Marie Curie.

Publication des résultats du rallye : affichage, porte d'entrée, salle d'Armes, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Publication des 3 premiers du scratch et 1^{er} équipage féminin sur le podium d'arrivée, puis salle d'Armes, pl. de Gaulle, r.d.ch. 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine organisateur administratif et le Team Jacques Minard, organisateur technique avec le concours de la ville de Pont-Audemer, et le concours des communes de Condé-sur-Risle, St-Christophe-/Condé, St-Pierre-des-Ifs et St-Philbert sur Risle, organisent une épreuve automobile de bienfaisance et de soutien, avec le concours des concurrents, elle est dénommée :

25^{ème} Rallye Régional Boucles de Seine/Pont-Audemer, le dimanche 08 octobre 2017
Coupe de France des rallyes 2018 – coefficient 2

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 650 en date du 03/07/2017 et approuvé par la Ligue Régionale Automobile de Normandie sous le n° 52 en date du 03/07/2017

Comité d'Organisation

Organisateur administratif : ASA Boucles de Seine, M. Martial Saussaye, président.

Organisateur technique: Team Jacques Minard, Mme Soizick Saussaye, présidente.

Secrétariat du Rallye : Réception des engagements : M. Dominique TESSE, 497, rue des Franches Terres
27210 – BEUZEVILLE – Port. 06.23.75.39.06 – Dom. 02.32. 56.61.05 - Trav. 02.31.28.60.58. Adresse mail :

dives@pieces-auto.fr ou ASA Boucles de Seine : M. Saussaye : 06.07.55.07.70. Adresse mail :

msaussaye@wanadoo.fr ou Team Jacques MINARD. Port S. Saussaye : 06.12.23.42.08.mail. ssaussaye@orange.fr

Permanence du Rallye : P.C. : le 08 octobre, salle d'Armes, pl. Ch. de Gaulle, à Pt-Audemmer, 1er étage, salle n° 1.
de 7h30 à 19h30.

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs : Marc Aubert

lic. 13/14-40515

Membres : Annick Larue lic.13/09-19109 - Michel Wico

lic. 13/03-2204

Directeur de Course P.C. :

Hubert Vergnory

lic.13/17-7092

Directeur course adjoint P.C. :

Edouard Mathiot

lic.13/17-208309

D. course adjoint administratif :

François Jardin

lic. 13/03-20414

Directeur de course stagiaire

Xavier Lefebvre

lic. 13/18-179744

Tricolore : Chantal Lebel lic. 13/18-54921

Damier : Jean-Pierre Patin lic.13/03-4183

Directeur d'E.S.1 : Jacky Françoise lic.13/14-11523

Adjoint D.C. E.S.2 : Didier Denis

lic.13/05-162362

Directeur d'E.S.2 : Lucien Varangle lic. 13/07-36384

Adjoint D.C. E.S.1 : Francis Helye

lic.13/05-1752

Médecin chef : Dr Akli Checkroun (urgentiste)

E.S.1-3-5

Médecin : Dr en attente

E.S.2-4-6

Commissaire technique responsable B: Jacques Salenne

lic.13/06-18219

Adjoints : Francis Ballenghien

lic.13/03-5641

Sylvain Champrobert

lic. 13/08-18483

Responsable commissaire ES 1.3.5. : Jean Kwasny

lic.13/18-14846

Responsable commissaire ES 2.4.6. : Victor Marie

lic.13/18-179223

Relation concurrents : (C.S.) :

Myriam Mawdsley

lic.13/03-11115

Virginie Lengliné

lic. 13/18-193480

Président ASA Boucles de Seine

Martial Saussaye

lic. 13/11-7658

Chargé des relations avec la presse: Soizick Saussaye

lic.13/11-7662

Juge de faits l'ensemble des officiels figurant ci-dessus à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs et les C.S. chargés des relations concurrents (conforme au règlement F.F.S.A.)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25^{ème} Rallye régional Boucles de Seine/Pont-Audemmer compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018, coeff.2
Compte pour le Championnat de la Ligue régionale du Sport Automobile de Normandie 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : samedi 07 octobre 2017 de 13h30 à 18h, salle d'Armes, pl.ch.de Gaulle, 1^{er} étage, à Pont-Audemmer. Les concurrents apposeront ensuite sur leur voiture, les plaques rallye, panneaux de portières, et éventuelles publicités.

Vérifications techniques : samedi 07 octobre 2017, rue Augustin Hébert préau du Collège Pierre et Marie Curie à Pont-Audemmer aux horaires suivants de 13h30 à 18h30 précises pour tous les groupes.

Les vérifications finales seront effectuées au parc fermé, le dimanche 08 octobre 2017, cour du lycée Pierre et Marie Curie.

Les éventuels démontages au Garage Pièces-Auto, Z.i. St-Ulfrand, 27500 – Pont-Audemmer. - Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

Tout concurrent entrant au PARC FERME, devra impérativement disposer une bâche de protection sous le véhicule, dans la cour du lycée. Le concurrent est responsable de l'état des lieux.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} rallye régional BOUCLES DE SEINE/PONT-AUDEMER doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 septembre 2017, minuit, (cachet de la poste faisant foi) **accompagné OBLIGATOIREMENT de son règlement par chèque** bancaire à l'ordre du : **TEAM JACQUES MINARD** à M. TESSE Dominique, 497, rue des Franches Terres, 27210 – BEUZEVILLE. Port. : 06.23.75.39.06 – Dom. : 02.32.56.61.05 – Trav. : 02.31.28.60.58.- **Pour règlement en espèces, joindre obligatoirement le montant par chèque, celui-ci sera restitué** lors des vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 60 au moins et 125 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances ne seront autorisées que dans les parcs prévus à cet effet et seront déterminées dans le carnet d'itinéraire (road-book), tout autre lieu sera interdit. **Les assistances seront placées par les Organisateurs.**

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. (Parc fermé et Parc assistance). Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (**frais de remise en état à leur charge**).

- **Sur les zones d'assistance** : il est demandé aux concurrents **de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche** d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

4.3.5.P. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée est interdit.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Plaques d'immatriculation

Conforme au règlement standard FFSA (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210x140mm), situées à l'avant de la voiture (angle sup. droit du pare-brise, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course à l'emplacement de la plaque d'immatriculation. Cette identification **concerne également la voiture 0** si en configuration course. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisation qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initial prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera une pénalité prévue à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2017.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des Boucles de Seine/Pont-Audemer représente un parcours de 136,2 km. Il est divisé en 3 sections dont 2 épreuves spéciales (E.S.) d'une longueur totale de 39,900km

E.S. 1.3.5: 7.500 km x 3 = 22.500 km - **E.S. 2.4.6.** 5.800 km x 3 = 17.400 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

E.S.1.3.5 et 2.4.6 : les reconnaissances sont réglementées et contrôlées. Toute forme d'excès constaté par les organisateurs en reconnaissance et faisant l'objet d'un rapport sera sanctionné (6 .2.4 du F.A.). Un numéro de reconnaissance vous sera remis avec le carnet d'itinéraire (road-book), **l'autocollant reconnaissance OBLIGATOIRE, devra être apposé et VISIBLE sur LA VITRE côté ARRIERE GAUCHE, SOIT côté CONCURRENT.**

6.2.1P. Les reconnaissances auront lieu le : samedi 07 octobre 2017 de 9h à 19h. Nombre de passages limité à trois maximum, vitesse à 50 km/h sur l'ensemble du parcours. Obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route.

Tout retour en arrière, fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ATTENTION : Contrôles et pointages réalisés au départ et pointeurs **en mobilité** à divers endroits.

En dehors des dates et heures précisées au carnet d'itinéraire (road-book) et le règlement ; les reconnaissances sont FORMELLEMENT INTERDITES.

Des contrôles après les heures autorisées seront organisés par des compositions d'équipes par tranches d'heures aidés des gendarmeries.

Tranquillité publique , Excès de bruit, bruits nocturnes – Tout excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique est interdit, de provoquer des bruits de nuit troublant le repos des habitants. **La prohibition des bruits ou excès de bruit s'étend dans les limites du présent règlement. Toute infraction à cette obligation sera opposable au concurrent.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : la combinaison blanche, chasuble orange ou badge.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 08 octobre 2017, salle d'Armes, r.de chaussée, place Charles de Gaulle à Pont-Audemer, 1 h après l'affichage officiel des résultats.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix ou non excusés auprès de l'organisateur administratif ou technique perdront leurs droits.

Classement scratch :	1 ^{er} : 305€	2 ^{ème} : 290€	3 ^{ème} : 280€	4 ^{ème} : 270€	5 ^{ème} : 260€
Classement par classes	4 à 8	9 à 15	16 à 22	+ de 22	
1 ^{er}	305€	305€	305€	305€	
2 ^{ème}	100€	120€	130€	140€	
3 ^{ème}		100€	110€	120€	
4 ^{ème}			1 coupe	100€	
5 ^{ème}				1 coupe	
Classe de 1 à 3 partants	coupes	coupes	coupes		
1 ^{er}	50% du prix				

Equipage féminin : 1^{ère} : 110€ + coupe – 2^{ème} : 85€ + coupe **Classement inter-ASA** : 1 coupe.

Commissaires : 2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 1.3.5 : 1 chèque 15€ par commissaire

2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 2.4.6 : 1 chèque 15€ par commissaire présents au rallye Boucles de Seine (**sur signature du listing de présence le matin de l'épreuve.**)

Des regroupements de classes sont effectués pour les remises de prix en espèces et en coupe :

Les classes R3C – R3D – R3T seront regroupées sous la classe R3. Les classes R2B – R2C – R FR2 – R2J seront regroupées sous la classes R2. Les classes R1A – R1B seront regroupées sous la classe R1.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

